

RÉGLEMENT DU CONCOURS-PHOTOS ORGANISÉ PAR L'ÉSEG

1/ Contexte :

Forte de sa communauté – étudiants, diplômés, collaborateurs – l'ÉSEG n'est jamais à court d'idées pour la mettre à l'honneur. Nouvelle expérience imaginée par le service communication afin d'animer notre communauté, le concours photo est une solution ludique, créative et attractive permettant de fédérer les différents acteurs de l'École autour d'un même but.

Ce concours photos, en plus de mettre en valeur les talents de la communauté IÉSEG, vise à agrémenter les murs de nos différents campus. Le concours photo offre alors l'opportunité de faire rayonner les talents des photographes de notre communauté dans nos différents bâtiments. Un vernissage de l'exposition photo se déroulera lors de la soirée d'inauguration du nouveau bâtiment parisien de l'ÉSEG : « La promenade de l'Arche ».

Les différents acteurs de l'École sont engagés depuis 2013 dans le processus VISION. Les valeurs A.R.I.S.E (Accomplissement, Responsabilité, Intégrité, Solidarité et Engagement) en découlant sont partagées par la communauté IÉSEG. Le concours s'articulera donc autour des 5 valeurs de l'École, des thèmes laissant aux participants de nombreuses possibilités de s'exprimer.

2/ Conditions de participation :

Ce concours s'adresse aux membres de la communauté IÉSEG :

- Étudiants
- Collaborateurs
- Diplômés

La participation au concours est gratuite.

Le concours débute **le 16 octobre 2017**.

Les photographies pourront être présentées en couleur ou en noir et blanc. Les candidats ont la possibilité de concourir avec des clichés pris à une date antérieure du concours. Elles devront être soumises sur la plateforme web du concours au format JPEG en 200 DPI et ne pas dépasser 5MB.

Les photos sont à déposer sur le site suivant : <http://photo-contest.ieseg.fr> avant le Jeudi 16 Novembre à 23h59.

Avant de pouvoir uploader sa photo sur le site internet dédié, chaque participant devra y préciser les informations suivantes :

- Nom, prénom
- Le programme suivi à l'ÉSEG pour un étudiant, l'année de promotion pour un diplômé et le service ou département pour un membre du staff

- La Valeur pour laquelle il souhaite concourir avec sa photo
- Une légende s'il le souhaite

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Le concours est ouvert à tous à l'exception des membres du jury.

Attention toute photo ne comportant pas les informations requises ne pourra pas être déposée sur le site web. Le candidat peut proposer 1 photo maximum par valeur, il peut ainsi proposer 5 photos au total (1 photo dédiée à chaque valeur).

3/ Cession des droits :

Les participants garantissent les droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent également la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de l'exposition. L'IESEG tient également à informer les auteurs que leurs photos pourraient être réutilisées dans le cadre de supports de communication online et offline de l'École. Dans tous les cas, le nom du photographe sera indiqué dès utilisation ou présentation de sa photographie. Les candidats doivent également garantir l'autorisation de droit à l'image concernant les individus ou objets présents sur l'œuvre.

Afin de participer au concours, une case sera à cocher pour accepter la cession des droits à l'IESEG avant de pouvoir uploader la photographie.

4/ Sélection des photographies :

Le service communication se réserve le droit d'exclure une photo ne respectant pas le thème du concours ou le règlement de ce dernier.

Un jury sera spécialement composé pour la présélection des photographies. 5 œuvres seront sélectionnées par valeur par le jury et seront exposées lors de l'inauguration du campus de « La Promenade de l'Arche ».

Le jury sera composé de Jean-Philippe AMMEUX – Directeur de l'IESEG -, Guillaume DE RENDINGER – Directeur du campus de Paris-, Philippe BOCQUET – Directeur des opérations-, Manon DUHEM – Responsable Communication -, Laetitia DUGRAIN NOEL – Directrice d'IESEG Network -, Barbara GROSSMAN – Photographe -, Léa GRIT – Présidente du Cartel de la Com' –et Victor FOURNIER – Président de la FEDE.

Les résultats du jury seront affichés sur le site : <http://photo-contest.ieseg.fr> et les gagnants seront contactés par mail.

5/ Prix :

Suite à la présélection effectuée par le jury, les photos choisies seront exposées lors de l'inauguration du nouveau bâtiment le 11 Décembre. Les invités auront alors la possibilité de voter pour la ou les photo(s) qu'ils préfèrent.

Les photographes pour lesquels les œuvres seront sélectionnées par le jury se verront remettre une invitation pour la soirée d'inauguration du nouveau bâtiment.

Durant la soirée d'inauguration les invités auront l'opportunité de voter pour le ou les clichés qu'ils préfèrent. Chaque catégorie se verra élire la meilleure photographie. Les 5 gagnants recevront alors une « Wonder Box » pour les remercier de leur participation.

La photographie ayant récolté le plus de « j'aime », toute catégorie confondue se verra remettre une invitation à dîner avec Jean-Philippe AMMEUX – Directeur -.